Image not found or type unknown

# Ordonnance pénale cannabis

Par **Chouya**, le **05/06/2009** à **13:36**

Bonjour, merci d'avoir mit un site a disposition pour permettre d'effectuer des questions/réponses gratuitement.

Voila je suis âgé de 19 ans , je suis photographe/vendeur et actuellement en recherche d'emploi.

Suite a 3 interpellations pour détentions de stupéfiants (environ 9 grammes au total ) je me retrouve aujourd'hui condamné a une peine de 200 euros.

Mes questions sont les suivantes :

- Est ce que cela sera dans mon casier judiciaires si je règle l'amende ? Si oui dans quel partie , et consultable par qui ?

-Est ce que le fait de faire opposition a cet peine en vaux la peine , plus précisement ; le Tribunal Correctionnel peut réajuster la peine , selon l'ordonnance pénale et peut infliger une peine de prison ( ! )

- Quel sont les moyens les plus efficaces pour stopper la procédure s'il ya un casiers judiciaires ?

En vous remerciant d'avance je suis reconnaissant pour les réponses que vous pourriez me fournir.

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés